

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

#### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Lafamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

# LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des VERRES TORIQUES sur les autres verres... lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des VERRES TORIQUES. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne ENTIERE SATISFACTION.

## P.-C. Laeasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE



**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LEVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169 .

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**

CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître : demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille

Bureau: 82 rue St-Pierre      Téléphone 263      Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**  
ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. CUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAULT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.



# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

**Succursale de Québec: LEON-T. DESRIVIERES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.**

---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 321. — *Les Quarante-Heures*, 321.

**Partie officielle** : La paix par le Rosaire, 322.

**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La source du succès, 324. —  
LITURGIE ET DISCIPLINE : Varia 326. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 327. —  
REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 328 ; France, 328 ; Suisse, 330 ;  
Bulgarie, 330 ; Manaco, 330 ; Etats-Unis, 330 ; Angleterre, 331. — VARIÉTÉS :  
Pour afficher dans les buvettes, 332.

**Bulletin social** : DOCTRINE : Un livre magistral, 333.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 23 janvier.** — III ap. l'Épiph. SOL. DE LA STE FAMILLE.

**Lundi, 24.** — S. TIMOTHÉE, év. et mart.

**Mardi, 25.** — CONVERSION DE S. PAUL, *dbl. maj.*

**Mercredi, 26.** — S. POLYCARPE, év. et mart.

**Jeucl, 27.** — S. JEAN CHRYSOSTÔME, év. et doct.

**Vendredi, 28.** — STE AGNÈS, *secundo.*

**Samedi, 29.** — S. FRANÇOIS DE SALES, év. et doct.

**Dimanche, 30.** — IV ap. l'Épiph. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

23 janvier, Bienville. — 25, Les Ecureuils. — 26, Couvent de St-Thomas. —  
27, Couvent de Sillery. — 29, Couvent de St-Roch de Québec.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### LA PAIX PAR LE ROSAIRE

A MM. les Curés

et aux Supérieurs des Communautés religieuses

de la ville de Québec.

La guerre européenne continue de sévir, accumulant deuils sur deuils et semant partout la dévastation et la mort. Déjà, bien des nôtres sont tombés, beaucoup d'autres nous sont revenus blessés ou mutilés, et, s'il est glorieux pour eux et pour nous qu'ils aient noblement accompli leur devoir, il n'en est pas moins douloureux de penser aux conséquences désastreuses de ces hostilités dont personne ne peut prévoir la fin. Nul ne sait, en effet, même parmi les chefs de gouvernement et les chefs d'armée, quand sonnera l'heure de la paix, de cette paix que l'on veut, à bon droit, basée sur la justice et sur l'équité.

Cependant, nous apprenons par l'histoire de l'Église et par l'histoire des peuples, qu'il est, au temps des calamités, un moyen plus efficace que tous les moyens humains d'obtenir la cessation d'un fléau et le retour à la tranquillité : c'est la prière, la prière de tous, la supplication publique et universelle.

Et, peut-être, si nous interrogeons notre conscience sur ce point, aurait-elle à nous adresser le reproche de n'avoir pas assez prié ni assez bien prié depuis le commencement de la guerre. Éloignés, par la grâce de Dieu, du fracas des combats, nous allons à nos affaires et même à nos plaisirs, comme si de rien n'était, et nous croyons avoir suffisamment témoigné de notre sympathie chrétienne et patriotique, quand nous nous sommes écriés : Que cette guerre est épouvantable ! Gémir, c'est bien ; prier, ce sera mieux. Et telle est la raison qui me pousse à vous adresser, au commencement de cette nouvelle année, un appel plus instant et plus pressant à la prière.

De plus — et c'est encore l'histoire de l'Église qui nous l'apprend — aux époques de malheur et de bouleversement, les peuples chrétiens se sont tournés, par un sentiment de confiance filiale, vers la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, vers Celle que nous saluons comme notre vie, notre espérance et



notre salut, et que le Souverain Pontife Benoît XV nous demande d'invoquer à la fin des litanies comme la Reine de la Paix : *Regina Pacis, ora pro nobis*. Ils se sont plu, aussi, à prier cette douce Reine sous la forme du saint Rosaire, et, grâce à cette armée pacifique, ils ont remporté de signalées victoires. La bataille de Muret, au XIII<sup>e</sup> siècle, et surtout le triomphe de Lépante, au XVI<sup>e</sup>, proclament hautement l'efficacité de cette grande prière. Dernièrement encore, Sa Sainteté Benoît XV, dans une Lettre qu'il adressait au Directeur Général du Rosaire Perpétuel en Italie, appelait le Rosaire « la plus belle fleur de la piété humaine et la source la plus féconde des grâces célestes » ; et il terminait en disant : « La tristesse et la gravité de l'heure présente, la nécessité de ramener parmi les nations bouleversées le bienfait de la paix, Nous prouvent avec la clarté propre aux signes de Dieu que ces prières instantes et incessantes conviennent aujourd'hui plus que jamais pour obtenir de la divine clémence une trêve compatissante au cours de la justice vengeresse. »

Et maintenant, pour en arriver à une organisation pratique, voici ce que nous venons vous proposer : chaque paroisse de la ville, acceptant le jour de la semaine qui lui est fixé, serait représentée, ce jour-là, à l'église par des groupes de personnes qui, se succédant d'heure en heure, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, réciteraient le rosaire ou chapelet, dont la prière serait ainsi ininterrompue pendant tout le cours de la journée. À la rigueur, une personne suffirait pour une heure et douze personnes pour la journée ; mais nous voulons espérer que, dans nos paroisses si populeuses, il se trouvera, pour chaque heure, un assez grand nombre d'âmes de bonne volonté. Pour cela, il serait utile que MM. les Curés invitassent leurs fidèles à venir s'inscrire à la sacristie, avec l'heure de garde qu'ils auront choisie. Il serait désirable, aussi, qu'en dehors des offices, et quand le groupe est assez nombreux, le Rosaire fût récité à haute voix. Enfin, nos communautés religieuses d'hommes et de femmes sont invitées à imiter la même organisation. Ainsi, nous aurions, pour chaque jour de la semaine, trois centres de prières publiques dans la ville de Québec.

Nous vous donnons, sur la feuille ci-jointe, un tableau indiquant comment les jours de la semaine pourraient être distribués entre les paroisses, les Communautés d'hommes et les Communautés de femmes, lesquelles formeraient ainsi trois séries distinctes, dont chacune serait composée d'au moins sept groupes. Si les jours indiqués ne convenaient pas à certains groupes, nous les prions de nous en avertir et de nous dire le jour qu'ils préféreraient. De même, si quelque communauté, non inscrite au tableau, désirait s'associer à cette sainte croisade, elle n'aurait qu'à nous en donner avis et à nous faire savoir quel jour elle choisit.

Puisse la Mère de la sainte Espérance porter nos cris de supplications jusqu'au trône de son divin Fils, et obtenir du Prince de la Paix l'inestimable bienfait que le monde tout entier attend et espère.

† P.-E. ROY, ARCH. DE SEL.  
*Administrateur.*

Archevêché de Québec, 9 janvier 1916.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### LA SOURCE DU SUCCÈS

Chrétiens, nous sommes tous tenus d'aimer notre prochain, de lui vouloir du bien, et de lui en faire selon les facilités que comporte notre état de vie.

Bien temporel et bien spirituel, les deux peuvent servir et servent en effet à satisfaire à ce précepte de la charité.

Améliorer la condition matérielle du prochain et, par ce moyen, l'amener à mieux remplir en se sanctifiant davantage les engagements de son baptême, tâcher à lui rendre plus facile l'œuvre de son salut en l'habituant à reformer ses idées fausses, à réprimer ses instincts pervers, et à fortifier chaque jour un peu plus sa volonté chancelante, l'amener autrement dit à vivre à peu près constamment en état de grâce et à apprécier les événements, les hommes et les choses selon le sens catholique, c'est exercer la vertu de charité sous une de ses formes les plus belles, les plus consolantes et les plus efficaces ; c'est faire de l'apostolat.

L'apostolat est voulu par le bon Dieu ; il entrainait dans le plan divin que Jésus-Christ associât des coopérateurs à la diffusion de sa doctrine et à la distribution de ses bienfaits ; notre siècle à cause précisément des attaques multipliées de l'Esprit du mal, a vu se lever toute une légion d'apôtres et de personnes d'œuvres, chevaliers nouveaux, épris de l'ambition très belle d'étendre le règne de Jésus-Christ sur le monde; catéchismes, ligues et congrégations, retraites, cercles catholiques et presse catholique,

toutes les ressources ingénieuses d'une intelligente charité ont été exploitées, toutes, . . . si ce n'est peut-être la plus importante et la plus oubliée, celle dont les autres prennent la place sans en jouer le rôle, c'est-à-dire la vie intérieure.

C'est le grand moyen, le moyen miraculeux ; et les apôtres ou laïques qui l'ont oublié, négligé ou dédaigné n'ont pas obtenu de leurs efforts le rendement qu'ils en attendaient ; plutôt au ciel qu'ils aient seulement aperçu la cause de cette stérilité.

La vie intérieure, c'est l'union habituelle avec Jésus, c'est l'humilité, c'est la piété, c'est la défiance continuelle de soi-même et la confiance incessante dans la grâce divine ; la vie intérieure, c'est la participation à la sainteté, à la vie même de celui qui a dit : *Ego sum vita*, <sup>(1)</sup> je suis la vie, c'est moi, et c'est moi seul qui vivifie vos œuvres ; si vous ne vivez pas en union intime avec moi, qui donc communiquera à vos travaux cette vertu bienfaisante que les hommes sont impuissants à leur donner ? Et que me font les succès selon le monde, que me fait la popularité, que me fait la gloire que les hommes pensent prodiguer à ceux des miens qui leur plaisent, si les miens ne sont pas avant tout préoccupés de leur propre salut et de ma gloire à moi ? . . .

*Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme.* <sup>(2)</sup>

Cela a été dit pour les puissants, pour les riches et aussi pour les apôtres.

Avant de pouvoir, au nom de Dieu, faire aux hommes le bien dont ils ont besoin, il importe que les apôtres s'assurent les bonnes grâces du Tout-Puissant ; qu'ils s'acquièrent de l'influence auprès de Lui par la prière, par la mortification et par la fidélité ponctuelle aux devoirs de leur état, toutes choses éminemment agréables au Seigneur et qui sont la monnaie mystérieuse avec laquelle les thaumaturges achètent la puissance du miracle.

L'action de Dieu se laisse déterminer, pour ainsi dire, par les actes de la vie intérieure ; au contraire, l'activité extérieure, qui n'est pas unie à l'autre, se dépense en pure perte, quelque

(1) Jean, 14-6.

(2) Matth., 16-26.



brillantes que soient les apparences souvent seules à en constituer le mérite aux yeux des hommes.

Mais les apparences ne sauraient tromper l'infinie clairvoyance divine ; chacun sera jugé par elle selon ses œuvres, et non pas selon ce qu'elles paraissent être.

Souvenons-nous donc puisqu'il en est ainsi, de mettre de l'ordre dans l'accomplissement de nos devoirs ; rappelons-nous que nos obligations envers Dieu sont beaucoup plus graves que nos obligations envers le prochain, que nous ne devons pas aimer le prochain plus que nous-mêmes mais comme nous-mêmes, et qu'il ne nous est pas permis de chercher son salut au détriment du nôtre ; rappelons-nous encore que nous sommes enclins à vivre hors de nous-mêmes et que nous trouvons à cette manière de faire plus de plaisir naturel qu'à nous astreindre à la pénible et austère besogne de nous connaître et de nous amender devant Dieu ; et concluons que sans la vie intérieure, la vie active ne vaut rien devant l'Éternel, qui seul fait fleurir les herbes des champs, donne aux lys leur parure, <sup>(1)</sup> aux arbres leurs frondaisons et aux travaux des apôtres leurs bons résultats. <sup>(2)</sup>

V. G.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### VARIA

Q. — 1° Je suis aumônier dans une communauté de religieuses cloîtrées. Pour me rendre à la sacristie, je dois nécessairement passer dans le sanctuaire. Dois-je prendre le surplis chaque fois et dois-je exiger que les servants prennent leur habit de chœur dans le vestibule de la chapelle, surtout quand le Saint-Sacrement est exposé ?

2° Quand le Saint-Sacrement est exposé soit pour les Quarante-Heures soit pour le Premier Vendredi du mois, c'est une femme laïque qui a soin du luminaire à l'autel. Puis-je laisser faire ?

(1) Matth., 6-28, 29.

(2) Nous ne saurions recommander avec trop d'instances à nos lecteurs, le livre si pratique et si concluant qu'a consacré à ce sujet l'abbé de Sept-Fons, dom J.-B. Chautard sous le titre : *L'Âme de Tout Apostolat*. L'ouvrage a atteint en deux ou trois années son vingt-cinquième mille et ce n'est encore tout le succès qu'il mérite.

R. — 1° Dans l'ancienne chapelle du Séminaire de Québec, on ne pouvait arriver à la sacristie sans passer par le sanctuaire, où le Saint-Sacrement était conservé au maître-autel. Les prêtres, avant de partir de leur chambre pour se rendre à la chapelle, se revêtaient du surplis, afin de ne pas avoir à traverser le sanctuaire en simple soutane. Oh ! le bon vieux temps !

Les jours où le Saint-Sacrement est exposé, vous pourriez prendre le surplis à votre chambre ou dans le vestibule de la chapelle; puis vous exigerez que les servants ces jours-là ne passent pas dans le sanctuaire sans leur habit de règle, dont ils se revêtiront avant l'office et qu'ils déposeront après dans l'endroit qui paraîtra le plus approprié. Il s'agit, en effet, ici d'une règle de l'*Instruction Clémentine*, qui fixe le cérémonial à observer en présence du Saint-Sacrement exposé.

Le respect des fidèles pour la sainte Eucharistie sera toujours en raison directe du culte profond dont ils verront que les prêtres l'entourent eux-mêmes.

2° Quant à votre femme laïque qui a soin du luminaire à l'autel de l'exposition, c'est tout à fait contraire à l'esprit et aux lois de l'Église. *Expositione perdurante*, dit l'*Instruction Clémentine*, *nemini ex saecularibus presbyterium ingredi fas est, ne quidem ad cereos expurgandos; hoc quippe munus a Ministris superpelliceo indutis explendum est.* — C'est donc un abus qu'il faut faire disparaître sans retard.

Vos religieuses, se rappelant qu'il s'agit ici d'une loi générale de l'Église au-dessus de toute règle particulière ou coutume locale, ont à leur disposition deux moyens de remédier à ce mal : s'assurer les services d'un clerc qui revêtu du surplis aura soin de l'autel, ou bien, après s'être munies d'une dispense de l'Évêque, mettre de côté la règle ou coutume qui veut que les religieuses sacristines ne paraissent pas dans le sanctuaire au moment où le public est admis dans leur chapelle, et s'acquitter elles-mêmes de cette fonction.

## CHRONIQUE DIOCÉSAINNE

**Profession religieuse.** — Jeudi dernier, le 13, avait lieu chez les Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur une cérémonie de profession religieuse présidée par Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, administrateur du diocèse.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Sœur Marie-Anne de Jésus, née Anne-Marie-Edithe Chiquette, de Montmagny, choriste, et Sœur Saint-Cyrille d'Alexandrie, née Marie-Adèle Cloutier, de l'Ancienne-Lorette, auxiliaire.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Isaïe Galerneau, curé de Saint-Martin de Beauce.

Assistait au chœur M. l'abbé J.-A. Feuiltault, ex-aumônier de la communauté.

**Visiteur distingué.** — Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, récemment nommé archevêque de Régina, est arrivé à Québec, samedi soir pour un séjour d'une quinzaine de jours dans notre ville ; il est l'hôte du Séminaire de Québec.

Sa Grandeur est accompagnée de son secrétaire particulier, M. l'abbé Z. Marois.

**Départ.** — M. l'abbé Antonio Huot, l'un des rédacteurs de l'*Action Catholique* et de la *Semaine Religieuse de Québec*, qui avait cru pouvoir résister à la rude température de nos hivers canadiens, est parti, mercredi, 19 janvier, pour Pass Christian, Louisiane. Il va chercher sous un ciel plus clément, le rétablissement d'une santé un peu avariée par une mauvaise grippe. Nous lui souhaitons un heureux voyage.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Le Sacré-Collège.** — Après les nouvelles créations de nouveaux cardinaux le Sacré Collège compte 4 cardinaux de l'ordre des évêques, 49 cardinaux de l'ordre des prêtres et 8 cardinaux de l'ordre des diacres. Il y a 30 cardinaux italiens et 31 cardinaux étrangers. La France a 7 chapeaux, l'Autriche 6, l'Espagne 4, l'Angleterre et l'Irlande 3, les États-Unis 3, l'Allemagne 2, le Portugal 2, la Belgique 1, la Hollande 1, le Canada 1, le Brésil 1.

Il y a 25 cardinaux de Curie (20 Italiens, 1 Français, 1 Autrichien, 1 Hollandais, 1 Anglais, 1 Espagnol) et 36 cardinaux exerçant les fonctions épiscopales.

**Codification du droit canon.** — On annonce de Rome que la nouvelle codification du droit ecclésiastique pourra être promulguée en 1916, si la guerre est terminée.

### FRANCE

**Mort de S. G. Mgr Fuzet.** — On a annoncé dernièrement la mort de S. G. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen.

Né à Laudun, dans le diocèse de Nîmes, le 9 novembre 1839, Mgr Fuzet avait été secrétaire de l'université catholique de Lille, puis curé doyen de Villeneuve-les-Avignon. Il fut élu évêque de la Réunion le 25 novembre 1887, transféré sur le siège de Beauvais le 19 janvier 1893 et sur celui de Rouen le 14 décembre 1899.



Mgr Fuzet fut un prélat d'une grande intelligence et un administrateur remarquable.

**Le pallium à l'évêque d'Orléans.** — Le Saint-Père vient de donner à S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, un témoignage de sa bienveillance : il lui confère, à titre personnel, le pallium qui est attribué de droit aux seuls archevêques et qui, par privilège est accordé aux titulaires d'un nombre restreint de sièges épiscopaux. Cette initiative du Souverain Pontife a eu pour motif principal, comme le déclare le décret consistorial, le zèle avec lequel l'évêque d'Orléans a travaillé à la béatification de Jeanne d'Arc, que le Pape appelle une gloire resplendissante (*gloria et decus*) de la nation française.

**Religieux, soldat et savant.** — Le sergent Dhorme, du corps expéditionnaire français aux Dardanelles, chargé, du 8 juillet au 25 septembre, de déblayer une nécropole antique mise à jour par un boyau de tranchée, a découvert des objets archéologiques de grande valeur qui ont été envoyés aux Musées de Paris, et s'est acquitté de sa tâche de manière à être cité à l'ordre du jour de l'armée. Le Sergent Dhorme est un modeste savant de l'Ordre de S.-Dominique, attaché à l'Institut Biblique des Dominicains de Jérusalem avant la guerre.

**Mort d'un grand catholique.** — On apprenait dernièrement la mort à Lille, le 26 octobre 1915, du comte Thellier de Poncheville, maire de Valenciennes, à 74 ans, ancien président des Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, dont il dirigeait les congrès. Il est le père de M. l'abbé de Poncheville, aumônier militaire et chanoine de Séz, dont le Canada a entendu la parole vibrante en 1912.

**Le général de Castelnau.** — Le général Joffre qui, tout en conservant le commandement direct des armées de l'Est et du Nord-Est, s'est vu confier la direction générale des armées sur tous les fronts, a nommé le général de Castelnau son « chef d'état-major général ».

Cette nomination, faite en plein accord avec le ministre de la Guerre, s'est imposée par la valeur personnelle du général de Castelnau. Les préparations de la mobilisation, la défense du Grand Couronné de Nancy, l'offensive de Champagne, etc., etc., sont dans son histoire, des pages admirées de tous et que rehausse merveilleusement la glorieuse mort de trois de ses fils pour la patrie.

« C'est, comme l'écrit le « Tablet » de Londres, une promotion qu'il ne doit qu'à son mérite, incontestable, car sa fidélité à sa foi catholique l'a fait tenir à l'écart pendant longtemps. Il est notoire, en effet, que sous le régime de la délation maçonnique de M. Combes et du général André, le général de Castelnau était un général à qui tout avancement était refusé à cause de son attachement inébranlable à sa religion. »

**Ce qu'ils veulent.** — Il n'y a rien de plus odieux, peut-être, que les efforts faits par *L'Humanité*, *La Lanterne*, journaux stipendiés par les Allemands, et dans le premier desquels écrit un Allemand authentique, et par d'autres feuilles du même crû, pour s'opposer à ce que les prêtres mobilisés soient infirmiers.

Ces journaux, qui n'ont cessé de travailler à faire retirer leurs amis du front pour les ramener dans les usines, voudraient faire prendre tous les prêtres et tous les catholiques pour les placer en bloc sous les obus et les faire tuer.

Voilà la mentalité de bêtes fauves des individus qui dirigent ces feuilles et voilà comment ils savent entendre l'union sacrée.

#### SUISSE

**Catholiques aux honneurs.** — Après avoir vu l'un de ses enfants élevé à la dignité épiscopale, le catholique canton de Fribourg est heureux de saluer un autre de ses enfants, un vétéran de la cause catholique et conservatrice, M. Python, élu, le 6 décembre, par 35 suffrages sur 38, président du Sénat helvétique, le Conseil des États.

La carrière de M. Python s'incarne surtout dans l'œuvre catholique qu'il a fondée dans son canton d'origine, l'Université catholique de Fribourg. Cette institution a rendu, elle rendra encore aux catholiques suisses, à ceux du monde entier, d'incalculables services.

Tandis que M. Python montait au siège présidentiel du Conseil des États, la Chambre des députés, se choisissait un catholique comme vice-président, M. Bueler, du canton de Schwyz.

Pour être complet, il faut ajouter que le président actuel de la Confédération, M. Motta, est également catholique.

#### BULGARIE

**Expulsions.** — Un groupe de trente religieux français de l'Ordre de s'Assomptionnistes qui dirigeaient à Philippopolis un collège dont la réputation était grande dans tout l'Orient, ont été expulsés par les Bulgares et sont arrivés à Bucarest. Ces religieux, dont plusieurs vivent depuis vingt et trente ans en Bulgarie, où ils ont rendu les plus grands services, ont été cependant traités avec rigueur par les Bulgares.

#### MONACO

**Reprise des relations avec le Saint-Siège.** — La principauté de Monaco et le Saint-Siège ont repris les relations diplomatiques qui étaient interrompues depuis 1911. Le prince Albert de Monaco a nommé ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège le comte Canello.

#### ÉTATS-UNIS

**Mort de Mgr Doran.** — S. G. Mgr Thomas-F. Doran, évêque titulaire d'Halicarnasse et évêque auxiliaire de Providence, est mort à l'âge de 60 ans, après une courte maladie.

Il n'a occupé son poste que huit mois.

Né à Barrington, le 4 octobre 1856, S. G. Mgr Doran fut ordonné prêtre en 1880. Curé, d'abord à Taunton, puis à Newport, il fut nommé chancelier du diocèse en 1887 et vicaire général en 1894. En 1905 il recevait le titre de prélat domestique et en 1911 celui de protonotaire

apostolique. Le 11 mars 1915 il était nommé évêque auxiliaire de Providence. Son sacre a eu lieu le 28 avril.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale. S. G. Mgr Harkins, évêque de Providence, les a présidées. Quatorze évêques des États-Unis et du Canada, un grand nombre de prêtres du diocèse de Providence et des diocèses voisins ainsi qu'une grande foule de fidèles étaient présents.

**Encore le fanatisme.** — Le fanatisme religieux n'est pas mort à la Législature de Boston. Il y a deux ans, le Sénateur Clifford voulait placer les monastères, les couvents et les séminaires sous la surveillance immédiate de l'État. L'an dernier, M. Batcheller voulait taxer les écoles paroissiales. Cette année, un très obscur député, M. Field, propose de placer les écoles et les institutions de charité du Massachusetts sous le contrôle de l'État. Ces hommes veulent gouverner et administrer des œuvres pour lesquelles ils ne donnent pas un sou et qui leur permettent même d'épargner des millions. C'est une honte.

La session qui s'ouvre à la législature de Boston va être l'occasion d'une nouvelle lutte contre les écoles paroissiales. Nos compatriotes feront bien de la suivre attentivement.

**Contre les écoles paroissiales.** — A New-York, les écoles paroissiales ont commencé avec la nouvelle année, à payer la taxe d'eau ; c'est la première fois que ce fait se produit dans toute l'histoire de New-York.

Un curé de Brooklyn a décidé de faire payer toute la taxe par les enfants de l'école afin que les parents s'aperçoivent de son existence et soient mis en demeure de chercher qui en est responsable.

**Des chiffres.** — Le *New-York Sun* publie un intéressant rapport concernant la natalité chez les différentes nationalités qui composent la ville de New York. Par mille familles les Allemands ont une proportion de naissances de 11.61 ; les Français, de 13.45 ; les Anglais, de 17.09 ; les Irlandais, de 26.95 ; les Italiens, de 78.12 ; les Russes et les Polonais, de 47.62 ; les Austro-Hongrois, de 45.93. La moyenne chez les Catholiques, est de 49.50, tandis qu'elle n'est que de 14.05 chez les Protestants.

**Pour les Italiens.** — Le Cardinal Archevêque de New-York a comblé de joie les Italiens de son diocèse en nommant Grand-Vicaire un de leurs prêtres, Mgr Gherardo Ferrante, et en le chargeant de s'occuper spécialement de leurs intérêts. Les Italiens sont au nombre de 500,000 dans le diocèse de New York.

**Pour les Indes.** — Six Jésuites américains s'en vont aux missions des Indes prendre la place de leurs confrères allemands, qui ont été emprisonnés par les Anglais, pour la durée de la guerre.

#### ANGLETERRE

**Conversions.** — Durant les cinq dernières années, quatre-vingt-sept ministres protestants d'Angleterre ont abjuré leurs erreurs et sont aujourd'hui des catholiques convaincus et heureux.

## VARIÉTÉS

### POUR AFFICHER DANS LES BUVETTES

Voici un tableau que l'État devrait faire imprimer en caractères gras et voyants et afficher sur les portes de buvettes :

L'alcool pervertit la volonté et développe la criminalité.

Sur 100 condamnés pour meurtre, le Dr Legrain a rencontré 53 alcooliques.

Sur 100 vagabonds et mendiants, 70 alcooliques.

Sur 100 incendiaires, 57 alcooliques.

Sur 100 condamnés pour outrages à la pudeur, 90 alcooliques.

Sur 100 condamnés pour coups et blessures, 90 alcooliques.

Au total, sur 500 condamnés, on trouve 323 alcooliques, soit les deux tiers.

Sur 1,000 enfants d'alcooliques, un tiers environ disparaît à la naissance ou dans les deux ou trois premières années, et, parmi les survivants, on compte de nombreux idiots, épileptiques, et beaucoup de dégénérés de sens moral, instinctivement pervers, impulsifs, anormaux, victimes douloureuses de l'alcoolisme des parents. Plusieurs d'entre eux font des séjours alternatifs à l'asile, à l'hôpital et à la prison.

De 1887 à 1911, il est entré au Service Central d'Admission de l'Asile clinique de Sainte-Anne (Paris), pour être transférés dans les différents asiles : 89,728 aliénés, dont 27,315 ont dû leur folie soit directement, soit indirectement à l'influence de l'alcool. On rencontre parmi ces alcooliques les formes d'aliénation mentale les plus variées, depuis le simple délire alcoolique, jusqu'à la paralysie générale.

Voilà les méfaits de l'alcool. Mais ce n'est pas tout.

L'alcool est pour la société un pesant fardeau. Qui dira jamais les dépenses énormes qu'il met chaque année à la charge de l'État pour la création et le fonctionnement des hôpitaux, des asiles et des prisons ? Qui dira quels capitaux sont chaque année perdus par suite de chômage, pour l'agriculture et l'industrie nationales ? On ne peut songer sans effroi à la lourde responsabilité morale qu'assument les buveurs vis-à-vis d'eux-mêmes, de la société, de l'humanité même.

Gladstone a eu mille fois raison de dire que l'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime ; plus que la guerre, il tue ; il fait pis que tuer, il déshonore. — *Le Bulletin de la Ferme.*



---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### UN LIVRE MAGISTRAL

Pour faire suite aux deux premiers volumes de son ouvrage sur le *Droit Public de l'Église*, Mgr Louis-Adolphe Paquet a fait paraître, dans la première quinzaine du mois de juin 1915, un livre magistral sur l'*Action Religieuse et la Loi Civile*.

Logiquement, cette nouvelle étude du savant théologien de l'Université Laval vient compléter, d'une façon très heureuse, ce qu'il avait écrit antérieurement, d'abord, sur le caractère social de l'Église, puis, sur l'organisation religieuse dans ses rapports avec la puissance séculière.

Si les êtres, en effet, ont chacun une nature bien déterminée et une fin pour laquelle ils sont organisés, ils ont aussi une action proportionnée à l'une et à l'autre.

Et voilà pourquoi, en parlant de l'Église considérée comme société religieuse ayant des rapports avec la société civile, il est tout naturel qu'après en avoir marqué les caractères essentiels et distinctifs, puis l'organisation spéciale, on en vienne à traiter de son action propre dont le rayonnement s'étend jusque là où le permettent sa nature et sa fin, indépendantes l'une et l'autre des prétentions de la société civile.

A ce troisième volume qui traite de ce que peut et doit revendiquer l'Église sur tout le champ où s'exerce son activité, se rattache un quatrième volume précédemment livré au public et qui a pour titre *l'Église et l'Éducation*. Il s'agit, on le voit, d'une des formes spéciales de l'action extérieure de l'Église, de son rôle scolaire que l'auteur a voulu étudier à part, à cause de son importance et plus tôt qu'il ne l'aurait voulu, à cause de nos nécessités actuelles. Mais, il n'empêche qu'on doive considérer ces pages comme faisant partie intégrante de l'étude sur l'action de l'Église, dont elles sont du reste, un complément nécessaire.

Or, ce livre sur l'action religieuse, il traite, — l'auteur lui-même prend soin de nous en avertir, — « non de tout ce que peut « faire l'Église du Christ, mais de l'ensemble des lois, des direc-

« tions et des opérations par lesquelles cette société se manifeste  
« en dehors et accomplit, dans le milieu humain où opère l'État  
« lui-même, l'œuvre admirable de la civilisation chrétienne. »

Ces lois, directions et opérations — la preuve en est faite dans la première des quatre sections qui divisent ce volume — émanent à des titres divers et dans une mesure plus ou moins grande, de l'action pontificale ou bien des actes épiscopaux ou encore des instructions paroissiales ou enfin de la presse religieuse. Et l'on sait, du reste, que l'État s'emploie, même aujourd'hui, à empêcher, paralyser, contrecarrer et affaiblir l'influence et l'exercice de cette action religieuse fondamentale.

Les autres parties de l'ouvrage, d'un caractère moins général, ont pour objet de faire connaître jusqu'où s'étend, en droit, l'influence de l'activité catholique sur les sacrements, le culte et l'œuvre sociale, les trois objets particuliers sur lesquels elle rayonne, malgré les empiètements de la loi civile.

Sous le titre : *l'action religieuse et la loi civile au Canada*, on trouve groupés, en appendice, des notes historiques et juridiques, des textes législatifs qui disent beaucoup de ce qu'il faut savoir touchant les libertés dont l'Église a joui et jouit encore chez nous, les entraves qu'on a apportées et qu'on apporte encore à l'exercice de son action moralisatrice et civilisatrice, les empiètements de l'État dans les divers domaines qui sont ceux où s'exerce l'action publique de l'Église canadienne. Parce que c'était un chapitre nécessaire, Mgr Paquet a voulu l'écrire, malgré les difficultés de la tâche : tous ses lecteurs lui en sauront gré.

Cette analyse en quelques lignes d'un livre de 350 pages remplies d'idées et de doctrine, est bien loin de rendre justice à son auteur. Il faut le lire et le relire, l'étudier puis l'étudier encore, pour ne rien laisser échapper de tout ce qu'il contient de souverainement utile.

Encore une fois, c'est un livre magistral.

Il l'est par la dignité sereine et par la correction constante d'un style qui reste sans cesse éloquent, sans jamais devenir pompeux ou même oratoire, et qui s'en va avec l'aisance souple et les mouvements harmonieux que lui imprime une pensée toujours riche et toujours claire ; il l'est par le plan si simple et si logique qui ramasse en une belle unité une matière abondante et la distribue, sans en rien oublier, partout où il le faut pour que chaque chose se trouve à sa place et se retrouve ; il l'est enfin et surtout, par la richesse de l'information, l'abondance, la sûreté

et la précision doctrinale, et ce souci constant d'avoir toutes les sévérités en même temps que toutes les indulgences de l'Église.

Par les questions qu'il pose et les réponses qu'il leur donne, par les problèmes qu'il étudie et élucide, ce troisième livre du *Droit Public de l'Église* s'impose comme le bréviaire des difficultés que rencontrent tous les jours ceux qui écrivent et ceux qui lisent, ceux qui pensent et ceux qui font penser. C'est un livre indispensable aux journalistes, aux membres des chambres de commerce, aux échevins de nos villes, aux députés de nos parlements, à tous ceux, en un mot, qui s'occupent de près ou de loin, des questions publiques, politiques et politico-religieuses.

Les membres de l'A. C. J. C., tout particulièrement, devront en faire le manuel qui ne les quitte jamais dans la poursuite des études qui les préparent à être, plus tard, des citoyens dont la première préoccupation sera de penser et d'agir conformément à ce que veut l'Église.

Aussi bien, si ce livre est d'un maître, il est d'un maître catholique. Ce que Monseigneur Paquet a voulu donner au public instruit ou censé l'être du Canada, ce ne sont pas des théories brillantes, des opinions avancées ou de l'histoire tendancieuse ; ce n'est pas, non plus, le plaidoyer d'un homme de clan ou la défense d'un parti politique, mais bien, sur des sujets vitaux, la pensée de la philosophie et de la théologie catholiques et, avant tout, celle plus haute de l'Église elle-même.

On le remarquera, surtout dans la dernière partie de l'ouvrage où l'œuvre sociale catholique est l'objet d'une étude absolument supérieure qui dit, sur cette matière difficile, tout l'essentiel, la grande préoccupation du vrai savant qu'est Mgr Paquet, c'est de bien indiquer la ligne de démarcation en deçà de laquelle c'est la certitude et au delà de laquelle c'est le libre champ où les opinions peuvent s'exprimer, se discuter, et se combattre.

Et voilà, à mon avis, le grand mérite de ce livre qui en a beaucoup d'autres.

Ceux qui écrivent et ceux qui parlent n'ont pas, d'ordinaire, ce souci perpétuel d'adhérer fermement à la vérité et de se montrer bien indifférents à tout le reste. C'est plutôt le contraire qui arrive. Que de points de doctrine théologique ou philosophique laissés dans l'ombre ou même déformés, parce que l'auteur ou l'orateur mettent avant tout, dans leurs préoccupations, le point de vue personnel ! Que de façons différentes d'envisager les événements, de juger hommes et choses, de distribuer le blâme ou la louange, selon que le parti au pouvoir, par exemple, est ou n'est pas celui qui a les préférences de l'écrivain !

Et de là vient que nous rencontrons tant d'esprits égarés chez nos catholiques. Ce qu'ils ont lu et entendu les a attachés à un système, à un parti, à une école : les maîtres qu'ils se sont donnés ne sont pas des défenseurs de la vérité, ils sont les champions du roi ou de la république, ils défendent la thèse impérialiste ou la thèse autonomiste, ils se battent pour faire triompher la protection ou le libre-échange, le parti conservateur ou le parti libéral.

Quant à la vérité, elle s'arrange comme elle peut, en tout cela. On nous a tellement habitués à donner la même valeur aux enseignements certains et aux opinions plus ou moins solides que nous en sommes venus à tout confondre et à faire autant de cas des rêveries et des prétentions d'un charlatan quelconque que des doctrines les mieux assises de la philosophie chrétienne.

Il est consolant de lire un ouvrage qui brise avec cette tradition et qui se contente de mettre sous nos yeux la pensée catholique. Nous regrettons que l'espace nous manque pour illustrer par des exemples cette manière de l'auteur.

Les esprits de bonne foi qui ne demandent qu'à être baignés des clartés de la vérité souveraine, auront du bonheur à lire le beau livre qu'a écrit pour eux un homme qui leur veut du bien.

C'est à pareille école que nous voudrions voir aller tous ceux qui tiennent à savoir ce qu'il faut penser des questions qui se débattent dans les parlements, les livres, les journaux et jusque sur la place publique.

Quand ils auront appris d'un maître qui l'a cherché pour eux, quelle est la position à prendre vis-à-vis telle assertion ou telle négation, ils seront heureusement dispensés de se demander ce que les hommes du jour en pensent et en disent. Car, sur tout problème que se pose l'esprit humain, ce qui importe, ce n'est pas de connaître ce que tels ou tels en pensent, mais ce qu'il en faut penser : *Non quod sentis, sed quod sentiendum est*, comme on disait au temps où la vérité avait des droits dans le monde.

AUBERT DU LAC.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FOND DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.89
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 21, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ<sup>1</sup>

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ann	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.81	\$243.01	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.65	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.45	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.53	4543.71	5679.41	6816.10
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.55	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA  
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

rante-

ELLES

0 tous  
nfants,  
T UN

pide de  
gnes :

30.00

165.83

142.70

130.97

130.97

143.06

187.61

104.99

155.59

19.80

98.05

100.77

98.37

21.31

10.06

15.10

36.91

76.00

82.91

08.15

52.29

15.00

NALE

ndats  
taux

orent  
i des  
pt et  
is les  
sans  
mar-



FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC



EDITION NOUVELLE ET  
DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières,  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée  
scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



**La Compagnie Gauthier & Frère**  
 INCORPORÉE  
**PEINTRES - DECORATEURS**

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

---

# PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

---

ACHETEZ  
— VOS —

## FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— → ← —  
QUÉBEC.



# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles